



Doc. 14091
21 juin 2016

La Charte de Milan: l'alimentation comme droit humain fondamental

Proposition de résolution

déposée par Mme Maria Teresa BERTUZZI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Expo de Milan est une exposition universelle qui s'est tenue à [Milan en 2015](#) et qui a été l'occasion pour consacrer l'importante valeur sociale et culturelle de la nourriture au niveau mondial.

Le thème choisi pour l'Expo était « Nourrir la planète, énergie pour la vie », et notamment l'[alimentation](#), de l'éducation alimentaire à la grave pénurie de nourriture qui affecte de nombreuses régions du monde.

Au cours des mois qui ont précédé l'Expo, un document a été préparé, la Charte de Milan, qui énonce les principes et les objectifs des signataires concernant la nutrition, la durabilité environnementale et les droits humains.

La Charte a été écrite, avec la participation de plus de 5 000 personnes, lors de rencontres entre experts et citoyens répartis en groupes thématiques tels que le développement équitable, l'avenir de la durabilité, la culture de la nourriture, l'agriculture pour un avenir durable.

La Charte a été signée afin que les citoyens, les associations, les sociétés et les entreprises prennent des engagements fermes en ce qui concerne le droit à l'alimentation, considéré comme un droit humain fondamental, et pour résoudre le problème de la nourriture et de la malnutrition dans certaines parties du monde.

Dans la Charte, en fait, le défaut d'accès à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante, à l'eau potable et à l'énergie constitue une violation de la dignité humaine.

L'action collective initiée par les signataires de la Charte et citoyens, de concert avec la société civile, les entreprises et les institutions locales, nationales et internationales, pourra permettre de relever les défis majeurs qui pèsent sur l'alimentation, à savoir: combattre la dénutrition et la malnutrition, promouvoir un accès équitable aux ressources naturelles et garantir une gestion durable des processus de production.

La Charte vise également à soutenir l'ONU dans la lutte contre la faim dans le monde, dans le but de résoudre ce problème d'ici 2030.

Par conséquent, l'Assemblée parlementaire invite ses membres à traiter le thème du droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BERTUZZI Maria Teresa, Italie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CECCHETTI Giovanna, Saint-Marin, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
CROZON Pascale, France, SOC
DESKOSKA Renata, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
DURRIEU Josette, France, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MIKKO Marianne, Estonie, SOC
MUTTONEN Christine, Autriche, SOC
ROUQUET René, France, SOC
SCHRIJVER Nico, Pays-Bas, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. SOC: Groupe socialiste